

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-8-11-1

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### STRATEGIE OR

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG ET L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION

**Présidence de :** M. Rémy WITH

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES :**

M. HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. MULLER.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. KLINKERT donne procuration à M. WITH.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. GRAPPE  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

#### **ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-11-1 du 19 octobre 2018 relatives aux nouvelles conventions opérationnelles 2018-2022 portant sur la politique linguistique en Alsace,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace – période 2018-2022 du 5 décembre 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 10 juillet 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la Convention multipartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec l'Etat, l'Académie de STRASBOURG, l'Université de STRASBOURG, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, le Groupement d'Intérêt Public FCIP Alsace, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité